

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU GROUPE MIXTE DE TRAVAIL

La coopération entre l'Eglise catholique romaine et le Conseil œcuménique des Eglises s'est rapidement développée au cours des dernières années. Alors qu'au début, les études et les projets communs étaient encore jugés exceptionnels et n'étaient proposés qu'avec une certaine hésitation, progressivement, une planification commune était de plus en plus considérée comme normale. Spécialement après l'adoption du premier rapport officiel (1966), le domaine de la coopération s'élargit à de nombreux secteurs d'activité nouveaux. Actuellement, cette coopération est tellement variée et multiple qu'il serait difficile d'en donner un aperçu complet.

La coopération stimulée par le groupe mixte de travail ne représente qu'un secteur limité de cette collaboration œcuménique. Ce secteur ne peut pas être isolé de l'ensemble du travail œcuménique. Cependant le présent rapport insistera surtout sur ce qui a été accompli depuis le second rapport officiel (présenté en 1967).

I. Foi et Culte des Eglises

a) LA COMMISSION « FOI ET CONSTITUTION »

Des théologiens catholiques romains ont pris de plus en plus part comme observateurs-consulteurs aux études de la commission « Foi et Constitution » au niveau tant régional que mondial. Depuis le second rapport, de 1967, un pas important a été franchi. En effet, en accord avec l'Eglise catholique romaine, l'Assemblée du Conseil œcuménique des Eglises à Upsal a invité 9 théologiens catholiques romains de faire partie de la commission de « Foi et Constitution ».

Parmi les travaux actuellement en cours dans le cadre général de Foi et Constitution citons deux exemples:

1. Etudes sur l'autorité de la Bible

L'importance de cette étude avait été soulignée dans le rapport de 1967. Le document préparé à ce sujet par la commission « Foi et Constitution » est maintenant étudié par plusieurs groupes régionaux, dont la plupart ont des membres catholiques romains. Les facultés et autres centres catholiques ont manifesté un intérêt spécial pour le sujet. Au moins trois groupes ont été mis en route dans lesquels les catholiques romains sont les plus nombreux (Espagne, France, Allemagne).

2. Etudes sur le culte

Le Conseil œcuménique des Eglises fut invité à envoyer des observateurs aux travaux du Conseil pour la réalisation de la constitution du II^{ème} Concile du Vatican sur la Liturgie. Au printemps 1968, des contacts officiels ont été établis entre ce Conseil et la commission « Foi et Constitution ». La discussion a montré que, même en ce domaine, bien des questions pouvaient être étudiées ensemble.

Lors de ses 6^{ème} et 7^{ème} sessions, en décembre 1967 et mai 1968, le groupe mixte de travail consacra un laps de temps considérable à discuter la question de l'intercommunion. Il envisagea ce difficile problème sous ses aspects théologiques et liturgiques. En décembre 1968, le groupe mixte de travail décida, tout en gardant ce sujet sur son propre agenda, de suspendre ses travaux en ce domaine, sachant que la commission « Foi et Constitution » (maintenant élargie par la présence de théologiens catholiques) avait l'intention de commencer une étude à ce sujet; un document d'étude provisoire a déjà été élaboré (« Au-delà de l'intercommunion », *Verbum Caro*, 91).

b) COMMISSION THÉOLOGIQUE MIXTE SUR « CATHOLICITÉ ET APOSTOLICITÉ »

La commission — dont le Second Rapport avait donné la composition et relaté la première réunion — a poursuivi son travail en deux autres sessions. Le résultat de ces discussions fut résumé dans un rapport qui est déjà publié en français et en anglais. Dans ce document, la commission a tenté de définir les deux termes « Catholicité » et « Apostolicité » pour déterminer les zones d'accord qui pourraient être le point de départ d'études ecclésiologiques ultérieures au sein du mouvement œcuménique. D'autre part, le document cherchait à préciser des problèmes théologiques les plus urgents à traiter, à cause du développement rapide, tant du mouvement œcuménique, que de la théologie et de ses conséquences dans la vie des Eglises.

Ne comptant que quatorze membres, la commission ne pouvait prétendre à la représentativité de l'éventail complet des traditions confessionnelles et des courants théologiques. C'est pour cela qu'un cercle bien plus large de théologiens a été consulté avant que le document ne reçoive sa forme définitive.

A la réunion de mai 1970, le groupe mixte de travail acceptait d'adopter le rapport et en recommanda la publication.² On espérait ainsi arriver à le faire circuler parmi les académies, les groupes ou les institutions œcuméniques, le département de « Foi et Constitution » et les conseils chrétiens nationaux, les commissions œcuméniques et théologiques des conférences épiscopales et autres organismes similaires.

Un colloque eut lieu en août 1970 pour dresser une liste des questions qui avaient été soulevées durant le travail réalisé et auxquelles la priorité

² Le texte a été publié en *Irenikon* 1970, pp. 163-200, et *One In Christ* 1970, pp. 452-483.

devrait être donnée dans le travail futur de « Foi et Constitution ». Ce colloque de 1970 a préparé des recommandations qui seront transmises à la commission de « Foi et Constitution » lors de sa réunion à Louvain en août 1971.

c) LA SEMAINE DE PRIÈRE POUR L'UNITÉ

Le groupe composé de représentants de « Foi et Constitution » et des centres catholiques romains travaillant en ce domaine, a été constitué, comme le recommandaient les conclusions d'un colloque de 1966, reprises dans le Second Rapport. Depuis, ce groupe s'est réuni régulièrement. Il a permis ainsi une préparation commune de la Semaine de prière pour l'unité. Cela entraîna, pour la célébration elle-même de la Semaine de prière, une collaboration et une prière commune beaucoup plus répandues qu'elles ne l'avaient été antérieurement.

d) LA DATE DE PÂQUES

Dans son Second Rapport, le groupe mixte de travail reconnaissait qu'il ne serait ni facile ni rapide d'arriver à un accord ferme entre toutes les Eglises sur la date de Pâques.

Pour progresser vers ce but, un colloque fut réuni par la commission de « Foi et Constitution » au centre orthodoxe de Chambésy, à Genève, du 16 au 20 mars 1970. Trois catholiques romains prirent part à ce colloque à titre d'observateurs participants, envoyés par le Secrétariat pour l'unité.

Ce colloque envisagea deux possibilités:

- Pâques pourrait être fixé au dimanche suivant la première « pleine lune » après l'équinoxe de printemps (selon le calendrier grégorien qui prend le 21 mars comme équinoxe de printemps et qui fait usage de méthodes astronomiques exactes pour déterminer la pleine lune). Ceci respecterait la solution habituellement attribuée au Concile de Nicée.
- On pourrait choisir un dimanche déterminé en avril. Ceci respecterait aussi le Concile de Nicée, dans la mesure où l'intention première de ce Concile était d'arriver à une date commune; mais cette solution ne suivrait pas tous les détails de la résolution que l'on attribue habituellement au Concile.

Le colloque a exprimé une préférence pour la seconde possibilité et a proposé le dimanche suivant le deuxième samedi d'avril. Il n'avait cependant pas d'objection pour une autre date à condition que celle-ci rende l'adoption d'une date commune possible à tous les autres chrétiens, spécialement à l'Eglise orthodoxe dans son ensemble.

II. Mission et Unité

a) PROBLÈMES COMMUNS

Dans la ligne des recommandations du Second Rapport à ce sujet, un échange de vues a eu lieu en avril 1968 entre les membres du Conseil œcumé-

nique des Eglises, des représentants du Secrétariat pour l'unité des chrétiens, de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples et d'autres organisations missionnaires.

En suite, en 1969, six membres du Conseil œcuménique des Eglises vinrent à Rome et visitèrent un certain nombre de bureaux, en particulier ceux qui sont directement concernés par la mission.

D'autre part, trois catholiques romains, de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples, du Secrétariat pour l'unité des chrétiens, et de SEDOS (Consortium de supérieurs de certains ordres missionnaires) furent désignés comme consultants du département du Conseil œcuménique des Eglises pour la mission mondiale et l'évangélisation. Des catholiques romains ont aussi pris part aux travaux du comité du département pour les études sur la mission et l'évangélisation.

Le groupe mixte de travail qui avait traité longuement de la question du prosélytisme décida dans son Second Rapport officiel qu'une étude en commun sur ce sujet devrait être entreprise. Un document fut envoyé à des experts par le Conseil œcuménique des Eglises et le Secrétariat pour l'unité des chrétiens afin de recueillir leurs observations. En mai 1968, des experts catholiques romains étudièrent le sujet du point de vue de leur Eglise. Puis un colloque mixte sur le prosélytisme fut réuni à Arnoldshain. Le document y fut recomposé et ce travail se prolongea pendant l'année 1969 jusqu'au colloque de Zagorsk en septembre 1969. De nouvelles modifications furent ensuite apportées au texte du document selon les observations faites durant la réunion.

Au cours de ce travail la manière de présenter la question fut modifiée. Au début l'accent avait été mis sur les déformations de l'évangélisation en contraste avec ce que devrait être le témoignage chrétien. A mesure que l'étude progressait, il est apparu avec plus d'évidence que la tâche réelle n'était pas seulement de se débarrasser des mauvaises méthodes d'évangélisation mais qu'il fallait arriver à un témoignage commun, dans la mesure où notre situation d'Eglises encore divisées le permettait.

Le document, dans sa forme finale, fut soumis à la réunion de mai 1970 du groupe mixte de travail qui l'adopta, non comme une déclaration commune, mais comme un document d'étude pour les Eglises dans leur contexte local. Le groupe mixte de travail en demanda la publication dans ce sens.³

b) DIALOGUES AVEC LES CROYANTS D'UNE AUTRE FOI ET AVEC LES INCROYANTS

Depuis 1967, les contacts avec le Secrétariat pour les non-croyants sont devenus plus nombreux et plus réguliers, notamment par l'échange d'observateurs.

D'autre part, le Conseil œcuménique des Eglises prit

³ Voir Annexe II; on en trouvera le texte dans la *Documentation Catholique* du 6 décembre 1970, et *The Ecumenical Review*, janvier 1971.

l'initiative de réunir au Liban, en mars 1970, des hommes d'étude bouddhistes, chrétiens, hindous et musulmans, spécialistes du dialogue. Des 28 participants chrétiens, 6 étaient catholiques romains. De même 3 catholiques romains prirent part au colloque organisé à Zürich par le Conseil œcuménique des Eglises en mai 1970, pour discuter les implications théologiques du dialogue.

c) COMMISSION MÉDICALE CHRÉTIENNE

Dans le Second Rapport du groupe mixte de travail, en 1967, on exprima le désir que des liens plus étroits soient établis entre les différentes organisations des Eglises qui sont engagées dans le travail médical. En effet, la coopération qui en de nombreux pays est déjà réalisée en ce domaine demande avec une certaine urgence une organisation de la collaboration au niveau international.

Dès le début la Commission médicale chrétienne avait collaboré étroitement avec un certain nombre d'hôpitaux catholiques, d'organisations médicales et d'ordres religieux.

Trois observateurs catholiques romains assistèrent à la première réunion annuelle de la Commission médicale chrétienne en 1968. En juin 1969, à l'invitation de la Commission médicale chrétienne, le Secrétariat pour l'unité des chrétiens nomma sept membres catholiques romains qui furent désignés par la Commission médicale chrétienne comme consultants « ad personam » pour faire partie de la Commission. Ces sept personnes furent invitées en fonction de leurs capacités et non à cause de leur appartenance à quelque organisation déterminée. Ils prirent ensuite part à la seconde rencontre annuelle de la Commission. Une des résolutions qui y furent prises demandait qu'un comité commun soit institué afin d'explorer la possibilité d'une ultérieure participation catholique romaine à la Commission médicale chrétienne. On envoya cette résolution à la Division de la mission mondiale et de l'évangélisation et à la Division de l'entraide des Eglises et du service mondial pour les réfugiés qui, du côté du Conseil œcuménique sont responsables de la Commission médicale chrétienne; on l'envoya aussi au Secrétariat pour l'unité des chrétiens. Cette résolution fut acceptée et un comité commun fut constitué qui se réunit à Rome le 23 mars 1970, à Genève le 9 juin, et de nouveau à Rome le 31 juillet 1970. Il examina plusieurs formes possibles de collaboration entre la Commission médicale chrétienne et l'Eglise catholique romaine. Il soumit à ses autorités un rapport qui est actuellement à l'étude.

d) ANNUAIRE CHRÉTIEN UNIVERSEL

Si les Eglises sont appelées à travailler ensemble, une source commune d'informations statistiques sera un instrument important. Concrètement, un travail est en cours visant à la publication commune d'un annuaire chrétien universel 1972. Celui-ci contiendra des informations sur toutes les Eglises à travers le monde. Des évangéliques conservateurs collaborent à ce travail.

III. Les Laïcs

Depuis le Second Rapport du groupe mixte de travail, le III^{ème} Congrès mondial des laïcs a été organisé à Rome en 1967. Sa préparation a été l'occasion de plusieurs colloques communs et d'une coopération en vue de donner à ce congrès un caractère aussi œcuménique que possible. Les Eglises et confessions chrétiennes ainsi que le Conseil œcuménique des Eglises ont été invités à envoyer des consultants. Ceux-ci ont été assez nombreux pour avoir un certain poids dans les délibérations. Le Conseil œcuménique des Eglises a été consulté dans la préparation du programme. Une des allocutions de clôture fut confiée à un consultant, et l'idée a été avancée, que, dans le futur, des congrès pourraient être réalisés en commun.

a) RELATIONS ENTRE LA DIVISION DU CONSEIL ŒCUMÉNIQUE DES EGLISES POUR LA FORMATION ŒCUMÉNIQUE ET LE CONSEIL DES LAÏCS

Quand le Conseil des laïcs fut constitué à Rome en 1967, le groupe mixte de travail suggéra que son partenaire soit la Division pour la formation œcuménique du Conseil œcuménique des Eglises. Cette collaboration fut approuvée par la quatrième Assemblée du Conseil œcuménique des Eglises à Upsal et par le Conseil des laïcs à sa première session. Il y eut plusieurs colloques conjoints dans la suite et le Conseil des laïcs a été représenté par des observateurs-consulteurs aux réunions du Comité de la Division pour la formation œcuménique.

Cette collaboration se développe spécialement dans le domaine des études. Le Conseil des laïcs a été associé à l'étude faite en vue d'Upsal sur « vers de nouveaux styles de vie »; il a également collaboré à la suite donnée à cette étude qui se continue dans le programme actuel de la Division pour la formation œcuménique « Participation dans le changement ». De même la Division pour la formation œcuménique sera associée au symposium sur le « Dialogue au sein de l'Eglise » projeté par le Conseil des laïcs. D'autres terrains d'études communes doivent encore être explorés.

A sa réunion de mai 1970, le groupe mixte de travail a invité la Division pour la formation œcuménique et le Conseil des laïcs à étudier ensemble les possibilités de collaboration œcuménique entre laïcs, de même que les problèmes et les préoccupations de la jeunesse. L'information ainsi obtenue sera utile à l'étude en cours sur les modes de collaboration entre l'Eglise catholique romaine et le Conseil œcuménique des Eglises.

La Division de Formation œcuménique a été représentée par des observateurs-consulteurs à des réunions préparatoires pour la Rencontre pan-africaine-malgache des laïcs qui se tiendra à Yaoundé, en août 1971.

b) ACTIVITÉS ŒCUMÉNIQUES FÉMININES

Une fois le Conseil des laïcs mis sur pied, la coopération entre femmes pouvait s'établir sur une

base plus permanente. En 1968, le groupe restreint et plus ou moins non-officiel crée pour la continuation de la réunion de Taizé en 1967, a été remplacé par « le groupe féminin de liaison œcuménique ». Ce groupe travaille sur la base d'un mandat provisoire donné à titre expérimental jusqu'en 1972. Jusqu'à présent il s'est réuni trois fois. Il a décidé entre autres d'entreprendre une étude sur « l'image de la femme dans la publicité ».

IV. Service dans le domaine social et Service envers l'humanité

a) SODEPAX

Comme le souhaitait le Second Rapport, la collaboration se développe rapidement entre le Conseil œcuménique des Eglises et la Commission pontificale « Justice et Paix ». On décida de tenir une conférence sur la question du développement. Elle se réunit à Beyrouth du 21 au 27 avril 1968. Son but était d'exprimer les convictions et les intentions communes basées sur une analyse la plus compréhensive et la plus objective possible des problèmes. On entendait aussi souligner avec une certaine conviction la responsabilité qu'ont tout d'abord les chrétiens mais aussi tous les hommes envers le développement humain, social et économique. Des théologiens et des chefs d'Eglise des régions développées ou en voie de développement, des représentants d'organisations internationales et un certain nombre d'experts renommés dans le domaine du développement ont pris part à ces délibérations. Le rapport de la conférence a été largement diffusé et est devenu un facteur important capable d'aider à établir la coopération tant au niveau de l'Eglise catholique romaine et du Conseil œcuménique des Eglises qu'à celui des diverses régions.

Puisqu'il fallait une certaine structure pour organiser une conférence d'une telle ampleur, un Secrétariat conjoint a été institué à Genève et le Père Georges Dunne, s.j. en a été nommé secrétaire avec la charge d'élaborer le programme. A la fin de la conférence, il devint clair que le programme s'élargirait encore et que ce Secrétariat ne devrait pas simplement continuer mais se développer. On envisagea alors une structure plus durable. Cette idée fut acceptée de part et d'autre mais à condition qu'on ne perdrait de vue ni la souplesse nécessaire ni la tâche qui motivait cette structure. Tout d'abord le travail commun était prévu pour une période de trois ans seulement (jusqu'à la fin de 1971). Ceci préserverait le caractère expérimental de ce travail et ferait, qu'à la fin de cette période, il serait possible de diriger la coopération dans une autre direction ou de lui donner une forme structurelle différente. Mais pour cette période limitée une organisation efficace était essentielle. La réunion d'un comité préparatoire, en mai 1968, proposa des suggestions pour un Comité sur la société, le développement et la paix (SODEPAX). Ces suggestions furent approuvées en principe par les autorités catholiques romaines compétentes et par l'Assemblée du Conseil œcuménique

à Upsal. Le détail fut précisé dans les mois suivants.

Le dr Roy Meehall de Trinidad fut désigné comme secrétaire adjoint et trois membres plus professionnellement spécialisés furent nommés au bureau. Ce secrétariat est responsable devant les deux co-présidents et le comité de SODEPAX, composé de 60 experts et représentants d'Eglise. Ce comité d'ailleurs a une autorité déléguée par rapport aux deux organismes qui patronnent SODEPAX: il se réunit chaque année. Les affaires courantes sont traitées par un groupe restreint de responsables qui se réunit plus fréquemment.

De plus amples colloques internationaux ont eut lieu: sur la théologie du développement, à Cartigny (Suisse), en novembre 1969; sur les moyens de communication au service du développement et de la paix à Driebergen (Pays Bas), en mars 1970; sur la paix et la communauté internationale à Baden (Autriche), en avril 1970. Il y eut aussi une douzaine de séminaires d'étude plus restreints, spécialement sur la seconde décade du développement et sur l'éducation à l'action civique.

Autant que les colloques internationaux qui clarifient les motifs pour lesquels les Eglises ont à s'engager dans une action sociale, un aspect notable du travail de SODEPAX a été son activité locale et régionale. Par exemple, des groupes SODEPAX ont été formés dans plusieurs pays d'Afrique et d'Asie. Ce dernier progrès avait été stimulé par la conférence œcuménique sur le rôle des Eglises dans le développement de l'Asie, conférence qui s'est tenue à Tokyo en juillet 1970. Elle fut organisée conjointement par SODEPAX et la Conférence chrétienne de l'Est asiatique (EACC). Dans le cadre de ce programme conjoint visant à rassembler et à fournir des informations sur la justice, le développement et la paix ainsi qu'à éveiller les chrétiens au sens de leurs responsabilités dans ce secteur, SODEPAX consacre une attention particulière à toute une série de questions dans le secteur de l'éducation au sens le plus large, aux mass media, et à la coopération avec ceux qui professent une religion ou une idéologie non chrétienne, aussi bien qu'avec des institutions séculières.

Naturellement la question de la continuation de l'expérience SODEPAX a été soulevée. On en a traité tant à la réunion du groupe mixte de travail en mai 1970, qu'à l'Assemblée SODEPAX à Nemi (Italie) en juin de la même année. On y a suggéré qu'au stade actuel, SODEPAX avait atteint son objectif et que sa poussée expérimentale, sa souplesse et son but éducatif pourraient être poursuivis à présent au sein d'une structure plus large. Cette question était rendue plus urgente par l'initiative du Conseil œcuménique des Eglises de créer une commission pour la participation des Eglises au développement (CCPD). Après une discussion approfondie de la question, on a cependant recommandé, lors de la réunion de Nemi, que SODEPAX continue ses activités pour une période ultérieure de trois ans; cette recommandation est soumise à l'approbation des autorités qui patronnent SODEPAX. Naturellement il reste urgent de concerter les efforts des deux parties dans le domaine du développement.

b) EGLISE ET SOCIÉTÉ

Alors que la plus grande partie des études et des colloques du groupe mixte de travail sur les questions sociales est menée par SODEPAX, une coopération étroite s'est aussi développée entre le département de « Eglise et Société » et la Commission pontificale « Justice et Paix » sur d'autres sujets. Quatre observateurs participants prirent part aux délibérations du comité de travail sur « Eglise et Société » (il compte 25 membres en tout). Ces observateurs participants catholiques romains sont nommés par le Secrétariat pour l'unité en coopération avec la commission pontificale « Justice et Paix ».

Ceci a mené à une participation catholique romaine substantielle à une nouvelle étude du Conseil œcuménique des Eglises sur la technologie et l'avenir de l'homme et de la société. Dix-huit catholiques romains ont participé à une première conférence sur ce thème en 1970, conférence qui comptait 103 participants. Quatre d'entre eux y étaient en qualité d'observateurs-consulteurs; les autres étaient des experts invités. On s'attend à un approfondissement de la collaboration à mesure que l'étude se poursuit.

Certaines réactions publiques (surtout d'hommes d'affaires) sur l'encyclique « *Populorum Progressio* » et la conférence sur « Eglise et Société » de 1966 ont entraîné une collaboration dans un autre domaine. Un colloque de 60 hommes d'affaires se réunit à Rotterdam en juin 1968 pour discuter ces déclarations chrétiennes. Cette réunion était organisée par « Eglise et Société » et l'Union internationale des hommes d'affaires chrétiens (UNIAPAC), une organisation catholique romaine en relation étroite mais non officielle avec les organismes du Saint-Siège, spécialement la commission pontificale « Justice et Paix ».

Une seconde réunion s'est tenue à Vevey en novembre 1969 et une troisième réunion est prévue pour mai 1971 à Londres.

c) SERVICE ET ASSISTANCE

Depuis 1967, la « Caritas Internationalis » et la Division d'entraide et de service des Eglises et d'assistance aux réfugiés ont tenu une troisième réunion de travail du 28 au 30 avril 1968. Cette réunion souligna, comme l'avait fait la première réunion, la grande variété des voies par lesquelles les organismes de l'Eglise catholique et du Conseil œcuménique peuvent s'aider en ce domaine. Elle insista particulièrement sur l'importance de l'information mutuelle, sur la nécessité de se consulter réciproquement, d'établir ensemble des plans d'activité et de coordonner les appels de l'Eglise.

Il semble que la continuation de telles réunions d'étude doive être encouragée. Les contacts entre plusieurs départements de la DESEAR du Conseil œcuménique des Eglises et de « Caritas Internationalis » sont devenus courants, mais partout la situation requiert de fréquents examens. Aux réunions de travail la présence de spécialistes en ce domaine

procurera sans doute la meilleure occasion pour établir des plans de coopération directe.

En vue d'assurer une collaboration plus large et plus efficace, le groupe mixte de travail dans sa réunion de mai 1970 « a reçu volontiers la suggestion faite par la Division d'entraide entre les Eglises et l'assistance aux réfugiés (COE) et la « Caritas Internationalis » de réunir les représentants des bureaux des différentes organisations concernées avec l'assistance, l'aide et le développement dans l'Eglise catholique romaine et le Conseil œcuménique des Eglises, en vue d'élaborer et d'accroître les voies et les moyens de mettre sur pied des programmes unis ».

V. Conseils nationaux et locaux

Le pape Paul VI, s'adressant au Centre œcuménique de Genève le 10 juin 1969, a fait allusion à l'importance de l'activité œcuménique au niveau local. Depuis que l'Eglise catholique romaine est entrée activement dans le mouvement œcuménique, de nombreux conseils chrétiens, nationaux et locaux, ont invité l'Eglise catholique à envoyer des observateurs ou des consultants à leurs réunions. Dans quelques endroits l'Eglise catholique romaine est actuellement membre d'un Conseil national chrétien. Dans un plus grand nombre de cas, elle fait partie de conseils à divers niveaux, celui de la paroisse, du diocèse ou de la province. Ce développement pose des questions dont plusieurs concernent le groupe mixte de travail.

L'évolution en cours est donc importante et le groupe mixte de travail en sa réunion de mai 1970 a demandé qu'un rapport précis sur les divers conseils nationaux et sur la participation catholique en ces conseils ou sur la collaboration des catholiques avec ces conseils lui soit présenté pour sa prochaine réunion.

Service d'information 14 (1971/II)15-19